



STOPPONS LA REMISE EN CAUSE DE NOS DROITS COLLECTIFS

Alors que les gouvernements précédents avaient engagé des **lois de rigueur budgétaire et d'austérité** ne répondant pas aux besoins des retraités :

- Loi de modernisation du système de santé,
- Loi d'adaptation de la société au vieillissement,
- Lois de financement de la Sécurité sociale,

le gouvernement Macron va beaucoup plus loin en revenant fondamentalement sur les droits issus du CNR (Conseil national de la Résistance) et conquis depuis 1945.

Avec l'augmentation d'1,7 point de la CSG, non seulement il préconise une fausse solidarité faisant payer aux retraités la suppression des cotisations sociales des salariés, mais plus fondamentalement il revient sur le financement de la Sécurité sociale qu'avait bâti Ambroise Croizat assis sur les richesses créées dans les entreprises.

Avec cette mesure, le gouvernement accentue une nouvelle fois le transfert de financement de la Sécurité sociale des cotisations sociales vers l'impôt et la fiscalisation et fait payer en CSG aux salariés et retraités ce qui était naguère payé par les employeurs.

La contrepartie des baisses de cotisations maladie et chômage annoncée pour « soi-disant » améliorer le pouvoir d'achat des salariés n'est qu'un leurre et aura un effet boomerang dévastateur avec la diminution du salaire socialisé (salaire net + cotisations sociales) et des droits collectifs (pensions de retraite, remboursements maladie, allocation chômage, etc...).

Par contre, les retraités sont largement mis à contribution et voient leurs prélèvements sociaux croître au fil des ans en raison de la **hausse de la CSG**, de la création de nouveaux prélèvements comme la Casa et des modifications d'assiettes liées à la croissance de la fiscalité.

La future et énième réforme des retraites prévue pour 2018 permet également de cerner la remise en cause des droits collectifs pour les transformer en droits individuels. Au travers d'un discours lénifiant et illusionniste avec la mise en place d'un régime de retraite où chaque euro cotisé vaudrait autant de points de retraite quel que soit le statut du travailleur, le gouvernement Macron s'attaque à un autre droit fondamental construit en 1945 et issu du CNR.

Il vise une refonte en profondeur du système acquis sur des droits collectifs.

Aujourd'hui, nous avons un système par répartition avec des pensions payées grâce aux cotisations prélevées sur la masse salariale et immédiatement versées aux retraités.

Ce système est à prestations définies car les paramètres de calcul sont connus à l'avance. Ils dépendent de l'âge de départ et de la durée de cotisations et assurent des pensions dont le montant est pérenne, la variable d'ajustement étant le niveau des cotisations.

Or, la réforme systémique prévue par Macron vise à passer à un système à cotisations définies assis sur des droits individuels de type à compte notionnel.

Un compte virtuel serait ouvert à chaque salarié et le montant de la pension serait pro-

portionnel à ce compte virtuel que l'on diviserait par un coefficient dépendant de l'âge de départ en retraite et l'espérance de vie à l'âge de la génération du salarié.

Ce système en application en Suède a entraîné des diminutions drastiques des pensions obligeant les salariés suédois à partir de plus en plus tard en retraite pour obtenir une pension correcte.

La proposition démagogique de supprimer progressivement la taxe d'habitation pour 80 % des ménages (soi-disant mesure de compensation de la hausse de CSG des retraités) se fera au détriment du financement des Collectivités territoriales qui ont déjà subi de lourdes pertes dans le cadre du pacte de responsabilité de Hollande avec une diminution de 10,5 milliards d'euros de leur budget.

La suppression de la taxe d'habitation réduira à nouveau de près de 15 milliards leur budget.

En bout de course, c'est le service public de proximité qui en subira les plus lourdes conséquences.

On assiste déjà à de nombreuses suppressions de bureaux de poste ou agences pu-

bliques (finances, caisses de retraite, caisses de Sécurité sociale, bureaux sociaux, etc...), ce qui pénalise principalement les retraités qui ont du mal à se déplacer.

De nombreuses villes ou communautés d'agglomérations remettent en cause la gratuité des transports pour les plus de 65 ans faute de moyens.

La fin des emplois aidés avec la disparition de 150 000 d'entre eux dès 2018 va accélérer la disparition de nombreuses associations et aides publiques accordées aux plus défavorisés dont font de plus en plus partie les retraités.

Il faut stopper cet engrenage dangereux pour notre avenir, celui de nos enfants et petits-enfants.

Nous ne pouvons pas laisser détruire nos droits collectifs conquis par les mobilisations engagées depuis des décennies.

Face à ce séisme politique, nous avons une seule alternative possible: **l'engagement dans toutes les mobilisations engagées par la CGT qu'elles soit inter-professionnelles ou spécifiques aux retraités.**

POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

➤ *Je rejoins les retraités CGT*

Nom ➤ Prénom ➤

Adresse ➤

Code postal ➤ Ville ➤

Branche professionnelle d'origine ➤

Bulletin à retourner à

Fédération nationale Equipement-Environnement -CGT
263, rue de Paris - Case 543 – 93515 MONTREUIL CEDEX

Informatique et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre